

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017

L'an deux mille dix sept

Le seize février à dix neuf heures

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2017.

## **PRÉSENTS :**

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

**PROCURATIONS** : Mme LAVAUD Sylviane à Mme AMEIL Pascale, M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLEON Maurice, M. DUARTE Alonso à M. ROSLEY Patrick, M. GUITTARD Pascal à M. DELIGNE Philippe, Mme PLANCHE Frédérique à M. BRESSOULALY Pierre.

**ABSENTS** : néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 23

procurations : 6

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par M. le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

### **Conventions - Concessions - Contrats - Remboursements de sinistres – Droit de préemption :**

- ✓ N°112/16 : résiliation d'une convention de mise à disposition conjointe d'une parcelle de jardin cadastrée AT 318.
- ✓ N°113/16 : convention pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle AT 318, sise impasse de la Chute.
- ✓ N°114/16 : convention pour la mise à disposition, à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle AT 318, sise impasse de la Chute.
- ✓ N°116/16 : renouvellement d'une convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.
- ✓ N°117/16 : acceptation du remboursement d'un sinistre survenu le 6 novembre 2016 à l'Ecole de Musique.
- ✓ N°118/16 : délégation a été donnée à l'EPF-Smaf Auvergne pour exercer le droit de préemption de la Commune à l'occasion d'une vente d'une parcelle cadastrée AS 365.
- ✓ N°119/16 : contrat avec CNP Assurances/Sofaxis pour l'assurance statutaire des agents CNRACL de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ✓ N°01/17 : renouvellement d'une convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.
- ✓ N°02/17 : renouvellement de la concession n°71, pour une durée de 15 ans.

- ✓ N°03/17 : contrat avec la Société Charvet Industries pour la maintenance des panneaux électroniques d'information.
- ✓ N°04/17 : renouvellement d'une convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.
- ✓ N°05/17 : vente de la concession trentenaire n°87-88.
- ✓ N°06/17 : convention avec l'UFCV Auvergne pour la formation d'un agent à un approfondissement au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) aux « publics en difficulté », du 20 au 25 février 2017
- ✓ N°07/17 : convention pour la location d'une place de stationnement sur le parking situé Impasse du Pont.

### Marchés Publics

- ✓ N°08/17 : Marché de fournitures et de services – Fleurissement communal 2017.
  - Lot n°1 : Fleurs annuelles, attribué à COMBEAU, 12 020,75 € HT.
  - Lot n°2 : Fleurs vivaces, attribué à GEMAFLOR, 1 813,00 € HT.
  - Lot n°3 : Fleurs bisannuelles, attribué à COMBEAU, 2 434,50 € HT.
  - Lot n°4 : Bulbes, attribué à Tulipes de France, 1 014,40 € HT.
  - Lot n°5 : Prestation plantation, attribué à AGRADIS, 22 214,40 € HT.
  - Lot n°6 : Mosaïques, attribué à NPK Distribution, 1 946,24 € HT.
  - Lot n°7 : Chrysanthèmes, attribué à MAGUY, 2 163,00 € HT.
  - Lot n°8 : Plantes en jardinières, attribué à COMBEAU, 1 783,00 € HT.
  - Lot n°9 : Nouveaux projets, attribué à LEPAGE, 1 716,75 € HT.
  - Lot n°10 : Plantes en touffes tiges mottes, attribué à MAGUY, 1 957,50 € HT.
 Pour un montant total de 49 063,54 € HT.
- ✓ N°09/17 : Marché de services – Création d'un site internet pour le service culturel Sémaphore : Entreprise SYNAPSE, pour un montant de 9 620,00 € HT.

### PERSONNEL

#### ❖ **Renforts 2017 – Création de postes Saisonniers – Accroissements Temporaires d'Activités**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture d'un poste de contractuel au sein du service Entretien et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein des services Enfance-Jeunesse et Espaces Verts 19 postes de contractuels.

#### ❖ **Renforts 2016/2017 – Agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture de postes de contractuels aux services Entretien et Ecole de Musique et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer au sein du service Social, un poste de contractuel.

### FINANCES

#### ❖ **Rapport d'Orientations Budgétaires 2017**

Conformément aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires, étape importante du cycle budgétaire, sert à ouvrir la discussion sur « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

#### ❖ **Subvention exceptionnelle à la Commune d'Olloix**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé d'apporter le soutien de la Ville de Cébazat et donc de répondre à l'appel à la solidarité lancé par M. Philippe MARC-CHANDEZE, Maire d'Olloix, en accordant une subvention exceptionnelle de 750 €.

#### ❖ **Mandat spécial – Préparation du 25<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé le remboursement sur justificatifs, à Monsieur le Maire, des frais réels inhérents à un déplacement à Sampans (Jura), dans le cadre de la préparation du 25<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage avec Gerstetten, les 21 et 22 janvier 2017.

#### ❖ **Acceptation de dons de chèvres**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté les dons de 3 chèvres, de la part d'un cirque et d'administrés, d'une valeur totale estimée à 150 €.

❖ **Tarifs municipaux – Marchés hebdomadaires-Marché Nocturne**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé la création d'un tarif d'appel de nouveaux commerçants de 0,10 € le mètre linéaire (ml) avec un minimum de 0,30 € par étal inférieur ou égal à 3 ml pour les marchés hebdomadaires, réservé aux professionnels enregistrés au registre du commerce et des sociétés ou à la MSA, dans la limite de 4 marchés consécutifs : 4 jeudis ou 4 dimanches à la suite et pour une seule période,
- a décidé d'appliquer le même tarif pour le marché nocturne du 21 juillet 2017.

❖ **Acquisition de terrains à Centre Auvergne Immobilier SA – Rectification**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, l'acquisition de 29 parcelles, d'une superficie totale de 98 729 m<sup>2</sup>, au prix de 164 866,41 €, auprès de la Société Centre Auvergne Immobilier SA, et a donné délégation à l'EPF-Smaf Auvergne pour procéder à l'acquisition amiable de ces parcelles sur la base de ce prix.

❖ **Rachat d'un terrain à l'EPF-Smaf Auvergne**

Le Conseil Municipal a accepté, À L'UNANIMITÉ, le rachat par la Ville à l'EPF-Smaf, du terrain cadastré AH n°29, pour un montant de 31 295,21 € TTC, dans le but de céder ce bien.

❖ **Maison des Jeunes – Aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a accepté les aides financières accordées par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour l'opération d'aménagement et d'extension de la « Maison des Jeunes », d'un montant de 40 000 € sous forme de subvention et du même montant sous forme de prêt sans intérêt, amortissable sur 10 ans, et autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats afférents.

## INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Clermont Communauté – Rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2008 à 2014**

Acte a été donné de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes au cours des exercices 2008 à 2014.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.